



COMMUNIQUE
AUTONOME

Compte rendu CAP PATS cat C 22 mars 2017

Cette Commission Administrative Paritaire avait pour principal objet les promotions à certains grades des Personnels Administratifs et Techniques de catégorie C. Les réunions de préparation ont permis de débattre sur les critères d'avancement proposés avec le souhait annoncé par l'administration, de faciliter l'avancement des agents.
Nous en attendons attentivement la réalisation concrète.

Nous vous en faisons un bilan exhaustif :

- ✓ **Avis sur les demandes de réintégrations suite à une disponibilité pour convenances personnelles**
Avis favorable des représentants du personnel et de l'administration.
- ✓ **Avis sur l'intégration directe dans la filière technique d'un agent administratif sur le cadre d'emploi des adjoints techniques,**
Avis favorable des représentants du personnel et de l'administration.
- ✓ **Avis sur l'avancement au grade d'agent de maîtrise principal,**
13 promouvables pour 5 propositions d'avancement.
Avis favorable des représentants du personnel et de l'administration.

SYNDICAT
AUTONOME
SPP PATS

BP 653
83063 TOULON CEDEX

Tel: 04 94 46 79 26
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT & la FA-FP

Nous demandons communication des documents nécessaires avant la réunion préparatoire ; afin de nous éclairer sur les choix proposés par l'administration pour l'avancement sur un garde avec des critères de technicité et d'encadrement. De plus nous demandons à l'administration une lecture des postes afin de ne pas pénaliser des agents qui n'ont pas ces critères sur leur poste actuel.

L'administration prend acte et propose une notion de mobilité en fonction des postes.

✓ **Avis sur l'avancement au grade d'adjoint administration principal de 1^{ère} classe**

En application des mesures relatives aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) la filière administrative de catégorie C est structurée en 3 grades avec des nouvelles échelles de rémunération C1, C2 et C3.

Cette réforme permet aux adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de bénéficier au grade supérieur à compter du 1 janvier 2017.

34 promouvables pour 18 propositions d'avancement.

2 postes prévus avant la réforme sont validés et 16 postes seront ouverts après validation du budget au Conseil d'administration du mois de mai.

Avis favorable des représentants du personnel et de l'administration.

Nous sollicitons l'administration pour engager des travaux dans le but de définir les critères d'avancement au grade d'agent de maîtrise comme nous l'avons fait pour l'avancement des sous-officiers SPP.

Félicitations aux agents proposés à un avancement.

Les Autonomes